



# Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrones (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

*Alternant périodes de présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice de votre formation. En tant que stagiaire, vous en êtes l'élément moteur. Accompagné par le formateur, votre engagement actif vous garantit d'en atteindre les objectifs, en particulier, au cours des activités asynchrones.*

## Le stagiaire veille à :

### En amont

- **Repérer** le lieu, au sein de l'établissement ou du réseau, dédié au suivi ou à l'animation des formations à distance (modalité synchrone ou asynchrone) ;
- **Connaître** les règles de fonctionnement de ce lieu au sein de l'établissement ou du réseau et, le cas échéant, le réserver ;
- **Comprendre** sa convocation et identifier les différentes modalités de la formation dans laquelle il s'engage ;
- **S'assurer** d'être libéré des cours qui englobent la durée de la session de formation synchrone (classe virtuelle ou webinaire).

### Pendant

- **Identifier** les critères de validation de la formation et son interlocuteur privilégié (intervenant ou pilote de la formation) ;
- **Planifier** la réalisation des activités de formation asynchrones (en respectant les consignes)

### Après

- **Compléter** le questionnaire d'évaluation.

### + En complément

- Le stagiaire consulte la rubrique commentaire de sa convocation.
- Le stagiaire connaît le responsable informatique, le planning et le système de réservation s'ils existent.
- Un stagiaire n'est pas libéré de cours pendant la durée d'une session asynchrone.
- Un lieu dédié au sein de l'établissement offre les conditions matérielles optimales pour le suivi de la formation.
- Le stagiaire peut suivre sa formation à partir de son domicile sous réserve d'être en capacité de gérer les aspects techniques et logistiques.

Pour toutes questions, adressez-vous au CIF du réseau de votre établissement.

